

LA DNL (DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE) ANGLAIS AU LYCÉE AIMÉ CÉSAIRE

Qu'est ce que c'est ?

Avec qui ?

Pourquoi faire ?

Le contrat pédagogique

L'examen final



QUELS BÉNÉFICES POUR LES ÉLÈVES ?

- Ce que disent les textes :

Démarche pédagogique à l'efficacité reconnue, cet apprentissage permet aux élèves **d'améliorer naturellement leurs compétences dans une langue vivante étrangère en concentrant l'essentiel de leurs efforts sur la discipline qu'ils apprennent.**

<http://www.emilangues.education.fr>

L'ENTRÉE EN DNL

Les demandes d'intégration en classe de DNL sont nombreuses et le taux de pression est donc important.

Les validations sont faites par l'établissement par une commission composée d'enseignants d'HG et d'anglais.

Pour faire partie de la classe de DNL, **contingentée à 25**, il faut :

- En faire la demande sur *l'appréciation d'anglais du bulletin du troisième trimestre de 3^e (prendre contact avec les enseignants d'anglais et d'HG de 3^e afin qu'ils soutiennent la demande)*
- demander la section sur le dossier d'inscription au lycée Aimé Césaire (cocher la case DNL)
- L'étude des dossiers par la commission de recrutement repose *d'abord sur le comportement en classe (en anglais bien sûr mais sur l'ensemble des matières), sur la motivation en anglais (prise de parole en classe, dynamisme) et enfin, dans un dernier temps, sur les notes obtenues, à l'oral, puis à l'écrit en anglais et en Histoire Géographie.*

LES EXIGENCES DE LA SECTION

Les exigences de la section :

Entrer dans la section DNL ne signifie pas devoir être bilingue, ne commettre aucunes fautes de langue ou posséder un anglais parfaitement fluide... Cependant, il faut :

- Être particulièrement **motivé(e)** par la langue anglaise (l'intégration en DNL est synonyme d'engagement sur trois ans – Pas d'abandon)
- Posséder des compétences en Histoire et Géographie
- Savoir (et vouloir) **communiquer** à l'oral (90% des évaluations)
- Être **dynamique**, aimer **travailler avec les autres** (nombreux travaux de groupes, débats, exposés...)
- Prendre part aux différents projets

LES OBJECTIFS DE LA DNL

Les objectifs d'une DNL :

- Apporter un **vocabulaire anglais spécifique** en Histoire Géographie
- **Pratiquer l'anglais** une heure de plus par semaine
- Traiter un programme officiel par des **axes libres et différents** des programmes d'Histoire-Géographie « classiques »
- Apporter une **ouverture culturelle**: Un **voyage spécifique DNL** organisé en *classe de Première* dans un pays européen « non obligatoirement anglophone » (même si l'intégralité des visites et découvertes patrimoniales se feront en langue anglaise)
Ex : Amsterdam/ Rotterdam l'an passé , Berlin, Dublin...
- Obtenir une **mention DNL** sur son diplôme de baccalauréat

Les enseignants

Les cours de DNL (1h/semaine)
viennent s'ajouter
aux cours habituels

Les enseignants de DNL :

- ✓ volontaires
- ✓ motivés par la langue
- ✓ validés officiellement



LES ENSEIGNANTS

Les enseignants :

Madame **Riselaine Chapel** et Monsieur **Fabrice Hervé**, enseignants d'Histoire Géographie.

Les professeurs enseignants en classe de DNL ont tous deux été validés par une certification académique leur permettant d'enseigner dans une langue étrangère. Au lycée Aimé Césaire, il s'agit de l'anglais.

Ils ne sont pas « bilingues » et ne sont pas professeurs d'anglais mais entretiennent avec la culture anglo-saxonne un lien important et maîtrise la langue.

L'EXAMEN FINAL: LA MENTION DNL



Pour obtenir l'indication de discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante sur son diplôme de baccalauréat, le candidat, doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une **évaluation spécifique** visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité dans une discipline non linguistique.

Cette évaluation spécifique prend en compte :

- le résultat d'une **interrogation orale en langue**, qui a lieu à la même période que les autres évaluations communes de la classe de terminale, comptant pour **80 % de la note globale**;
- la **note sanctionnant la scolarité de l'élève dans la discipline non linguistique** au cours de la classe de terminale, qui compte pour **20 % de la note globale**. Elle est attribuée par le ou les professeur(s) de la ou les discipline(s) non linguistique(s) ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante.

L'EXAMEN FINAL (2)

I. Interrogation orale en langue

Durée de l'épreuve : 10 minutes Préparation : 10 minutes

Pour la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante, l'évaluateur est un professeur de la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement dans cette langue et, sauf impossibilité, un professeur de la langue vivante concernée. Dans la mesure du possible, ces professeurs ne peuvent pas examiner leurs élèves de l'année en cours.

L'interrogation permet de mesurer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère sur des travaux effectués au cours de l'année de classe de terminale en DNL. Elle s'appuie sur les différents contextes des enseignements reçus au cours du cycle terminal.

Les ressources utilisées sont produites par le candidat et s'ancrent dans l'enseignement reçu en DNL au cours de l'année de terminale.

L'évaluation commence par une prise de parole en continu par le candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes pour donner la preuve qu'il sait rendre compte du ou des document(s) de manière précise et nuancée, qu'il sait en dégager les idées principales et les enjeux. Cette présentation est suivie d'un entretien avec le ou les examinateur(s).

L'EXAMEN FINAL (3)

II. Note sanctionnant la scolarité de l'élève au cours de la classe de terminale

La note sanctionne le travail effectué en langue étrangère dans la discipline non linguistique. Cette note est attribuée par le professeur de la discipline non linguistique.

Elle prend en compte :

- **la participation spontanée** ou suscitée au travail oral dans la classe ;
- **l'implication de l'élève dans la réalisation de certains travaux** imposés, oraux ou écrits, réalisés au cours de l'année, et la qualité de ces travaux : brefs comptes rendus de lecture, d'expériences, commentaires de documents, productions personnelles, etc. ;
- **la maîtrise de la langue**, dans un domaine spécialisé et plus généralement dans une situation de communication.